



Préparation à l'examen professionnel d'avancement de grade **Attaché principal**

Pour l'accès à cette préparation, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** :
Tremplin Maîtrise de la communication écrite (analyse, synthèse, argumentation) 24 h / 4 jours

Les durées indiquées dans le cursus correspondent au temps requis nécessaire à la formation ; ces durées sont celles qui seront attestées.

Distanciel en direct : correspond au temps de formation réalisé en classe virtuelle avec l'intervenant et le groupe de stagiaires, les dates et heures de ces temps sont précisés dans le planning du groupe (planning envoyé avec la convocation)

Distanciel en autonomie : correspond au temps de formation minimum que le stagiaire doit réaliser en autonomie sur la plateforme de formation à distance Formadist. S'il le souhaite, le stagiaire peut travailler au-delà de ce temps minimum.

Epreuves d'admissibilité	Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h / 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour Rédaction d'une note, assortie de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier <i>Méthodologie – Travail en mode projet – 3 devoirs – 1 examen blanc – 3 webinaires de correction</i> Distanciel en direct : 14h30 / 2,5 jours Distanciel en autonomie : 22 h / 4,5 jours (dont 4 h par devoir soit au total 16 h pour 4 devoirs)
Apport de connaissances	Distanciel en direct : 6 h / 1 jour Distanciel en autonomie : 27 h / 4,5 jours
Epreuves d'admission Pour les stagiaires admissibles	Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Distanciel en direct : 3 h méthodologie + 3 h mise en situation / 0,5 jour + 0,5 jour Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.
L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur.